

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42
Nb. de représentés : 8
Nb. d'absents : 3

AFFAIRE N° 43/2206 :

Avenant n°6 à la Convention d'expérimentation du dispositif « petits déjeuners » dans les écoles de la commune de Saint-Pierre - Année 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOU Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie), RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



Affaire n°43/2206 : Avenant n°6 à la Convention d'expérimentation du dispositif « petits déjeuners » dans les écoles de la commune de Saint-Pierre - Année 2026.

Direction Vie Educative - Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°11/526 du 22 Juillet 2021 et n° 14/668 du 16 Décembre 2021, la Ville, en partenariat avec l'Education Nationale, a lancé une expérimentation concernant le dispositif des petits déjeuners dans les écoles maternelles.

Initié depuis l'année scolaire 2021-2022, ce dispositif s'est déployé dans les 24 écoles maternelles situées en zones REP+ et QPV de la Ville de Saint-Pierre.

Les retombées s'avérant très positives, l'Education Nationale et la Ville souhaitent poursuivre ce dispositif en accompagnant les équipes éducatives sur l'ensemble des écoles maternelles du territoire.

En effet, le bilan quantitatif et qualitatif de ces quatre dernières années a permis de constater l'engouement pour ce dispositif tant au niveau des élèves, des enseignantes que des parents. Les actions pédagogiques et engagées par les équipes enseignantes, autour de ces petits déjeuners ont été conséquentes sur l'éducation nutritionnelle, sur la sensibilisation au développement durable et sur l'éducation sensorielle, permettant ainsi aux élèves d'acquérir des compétences langagières autour des saveurs. La diversité et la qualité des petits déjeuners proposés, que l'offre variées de fruits de saison ont été plébiscitées.

Pour permettre la continuité de cette action, il convient de soumettre au Conseil Municipal un avenant pour l'année 2026 à la convention initiale. Le déploiement de cette mesure concerne 24 écoles pour un nombre prévisionnel de 3406 élèves.

La subvention accordée par l'Education Nationale, pour Les périodes :

- du 21 Janvier 2026 au 19 Décembre 2026 permettra de financer 36 petits déjeuner pour un montant qui pourrait atteindre approximativement 134 877,60€.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'avenant n°6 à la convention d'expérimentation du dispositif « petits déjeuners » dans l'ensemble des écoles maternelles de Saint-Pierre, jointe en annexe.**
- **DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**
- **DE DIRE que le financement de ce dispositif est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 2026 de la restauration scolaire pour un montant de 134 877,60€ pour les 2 périodes scolaires couvrant l'année 2026.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2206-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025